

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2014005

Signataire : LL/MDS

Séance du Conseil Municipal du 27/11/2014

RAPPORTEUR : Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Avenant n°9 au traité d'affermage du service public local des marchés communaux Jaurès et Vivier

EXPOSE :

Depuis la réunification des deux marchés (halle du Vivier + linéaire Jean Jaurès), en 2002, sur un même site et avec les mêmes tenues de marché, le marché des Quatre-Chemins peine à retrouver une attractivité commerciale.

Au cours de l'année 2013, il a été décidé, afin de lui permettre d'accueillir de nouveaux commerçants alimentaires, de compléter son périmètre de quatre étals sur l'avenue Jean Jaurès, et de répondre favorablement à la demande de l'entreprise Billiot, de développer un laboratoire de boucherie sur la partie de la halle non occupée par les commerçants alimentaires, lui permettant ainsi de poursuivre son activité commerciale sur la commune.

Cette nouvelle implantation diminue de 130 m² la surface actuelle, nécessitant la passation d'un avenant au traité d'affermage en vigueur, un déclassement de cette partie du domaine et la signature d'un bail commercial aux conditions suivantes.

Ces orientations ont été travaillées, en concertation, avec le concessionnaire, le Syndicat des Commerçants Non Sédentaires et présentées aux habitants le 10 juin 2014.

Il convient, par avenant au traité d'affermage, de modifier le périmètre du marché des Quatre Chemins.

Afin de mettre en œuvre ce nouvel aménagement, plusieurs ajustements réglementaires et techniques doivent être menés.

L'implantation du laboratoire par Monsieur Billiot nécessite :

- Un avenant au traité d'affermage,
- La validation en Comité Technique Paritaire,
- La validation en Commission des Services Publics Locaux ;
- Le déclassement domaine public / domaine privé.
- La contractualisation d'un bail commercial.

Le déploiement du périmètre du Marché des Quatre-chemins nécessite :

- Une permission de voirie pour la rue Ernest Prévost
- Une permission de voirie pour l'avenue Jean Jaurès
- L'interdiction de stationner au droit de la halle rue Ernest Prévost
- Le repositionnement des commerçants dans le marché

Il est proposé au Conseil Municipal

- de valider l'avenant n°9 modifiant le périmètre du marché des Quatre Chemins, ainsi que les jours de marché (mercredi, jeudi, samedi, dimanche) de 9h à 18h.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 27 NOVEMBRE 2014

Présents :..... 37

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 27 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 novembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOU Meriem, MM. KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI MOHAMED Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nourredine, SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, ALVES Presilya, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. TLILI Mohamed Fathi
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme REDOUANE Wassila	Représentée par :	M. CHIBAH Salah
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. BENKHELOUF Boualem
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. BIDAL Damien

ABSENTS: MM. PLEE Eric, AIT BOUALI Omar

Mme GRARE Laurence représentée par M. DAGUET Anthony à partir de la question n° 330
M. HAFIDI Abderrahim représenté par M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°330
Mme ALVES Presilya partie à la question n°332

Secrétaire de séance : Mme RABAH Hana

Direction Générale Développement / Commerce et Artisanat

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2014005

Signataire : LL/MDS

OBJET : Avenant n°9 au traité d'affermage du service public local des marchés communaux Jaurès et Vivier

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1411-2,

Vu le traité d'affermage du 28 février 1992 relatif au marché Vivier et Jaurès,

Considérant la nécessité de fournir au marché des Quatre Chemins de nouvelles conditions d'exploitation lui permettant de bénéficier d'une meilleure attractivité commerciale.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°9 au traité d'affermage relatif au marché Vivier et Jaurès et autorise le maire à signer.

Reçu en préfecture le : 28/11/2014

Publié le : 28/11/2014

Certifié exécutoire le : 28/11/2014

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG



L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG